



Déclarations et Discours

N° 77/5

LES DROITS DE L'HOMME CONSTITUENT L'UN DES PROBLÈMES LES PLUS COMPLEXES DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Allocution prononcée le 16 mars 1977, à Ottawa, par M. Don Jamieson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à l'occasion d'un séminaire organisé sous les auspices du Conseil canadien des Églises et du Conseil canadien des évêques catholiques.

Au cours des années, le Canada s'est taillé une assez bonne réputation sur le plan international en ce qui concerne les activités destinées à promouvoir les droits de la personne.

Certes, on enregistre certains progrès encourageants dans ce domaine: depuis trente ans nous n'avons connu aucune grande guerre; l'on est de plus en plus conscient de l'interdépendance de la communauté mondiale; l'on constate un accroissement de l'aide apportée par les pays riches aux pays défavorisés (ce qui est réconfortant); enfin, l'on note une nette amélioration des libertés individuelles, même dans les pays au régime totalitaire d'Europe de l'Est. Malheureusement, il subsiste encore beaucoup trop de violations flagrantes des droits de l'homme dans beaucoup de pays.

Mon allocution portera donc sur les réactions du Canada devant de telles situations, sur les considérations qui devraient nous guider ainsi que sur les contraintes auxquelles nous sommes soumis.

J'aimerais tout d'abord souligner qu'il y a une différence fondamentale, qui ne semble pas toujours bien comprise, entre nos activités nationales relatives aux droits de l'homme et les mesures que le Canada peut prendre au niveau international. Il y a une double différence entre l'action nationale et internationale: la première concerne les normes et la deuxième les mécanismes d'application.

Les pays de culture occidentale, comme le nôtre, prennent trop souvent pour acquis que les autres gouvernements suivent le même code d'éthique qu'eux. Or les autres pays ont souvent une perspective différente, en partie parce qu'ils ne sont pas occidentaux mais aussi parce que leur contexte économique contraste fortement avec le nôtre.

Les États démocratiques donnent traditionnellement priorité aux droits civils et politiques, tandis que les pays du Tiers-Monde placent leurs besoins économiques pressants au-dessus des droits de la personne. Une telle attitude peut sembler dure aux Canadiens; mais on nous dit souvent dans les organismes internationaux que la majorité des nations sous-développées sont surtout intéressées à réduire la famine et à promouvoir leur développement; pour cette raison, elles attachent plus d'importance aux devoirs des citoyens qu'à leurs droits.

Même si notre façon d'envisager les droits universels de l'homme reflète nos traditions — l'éthique et les codes de morale d'une société chrétienne occidentale —, elle n'en est
